

ENFIN LES VACANCES : COMMENT PARTIR ZEN ?

Les vacances d'été sont là ! Qu'on décide de partir seul, en famille ou entre amis, qu'on loue un appartement ou une grande villa, quelques précautions peuvent s'avérer utiles. Avant de boucler les valises et de prendre la route, LeLynx.fr fait le point pour des vacances qui assurent !

30%

C'est le coût supplémentaire que les options d'assurances peuvent représenter dans la location d'une voiture pour les vacances

Source : LeLynx.fr



ASSURANCE ET LOCATION DE VACANCES, COMMENT S'Y PRENDRE ?

Plusieurs options s'offrent aux vacanciers :

- La plupart du temps, le propriétaire de la location de vacances est déjà couvert par un contrat multirisque habitation à l'année. Dans ce cas, il n'est donc pas obligatoire d'assurer le logement que l'on va louer.
- Il est également possible que le propriétaire impose au vacancier de souscrire une assurance habitation pour le logement loué (n'étant lui-même pas contraint par la loi d'en souscrire une). Dans ce cas, le locataire peut faire jouer sa propre assurance logement par l'application de la garantie villégiature. Cette clause des contrats multirisques habitation couvre la responsabilité du vacancier en tant que locataire d'une location saisonnière.
- Enfin, à la manière d'une assurance automobile temporaire, le vacancier peut choisir de souscrire une assurance habitation temporaire qui le couvrira le temps de la location uniquement (de 1 à 90 jours - un contrat incendie ou multirisque, par exemple).



LES VOYAGES C'EST LA SANTÉ !

Pour un séjour en Europe, il faut commander une carte européenne d'assurance maladie. Au-delà, il faut se renseigner sur les pratiques du pays et la qualité des installations sanitaires sur place. En Chine, en Russie, en Algérie ou à Cuba par exemple, une attestation d'assurance médicale / rapatriement sera réclamée. La souscription d'une assurance voyage devra alors être envisagée pour que les vacances d'été riment avec tranquillité.

AMINA WALTER,
Directrice Générale Déléguée de LeLynx.fr

Avant de prendre la route des vacances, 40% des Français ne relisent pas leur contrat d'assurance...à tort ! C'est en effet un réflexe à adopter pour faire face aux imprévus pendant ses congés et si besoin, souscrire les assurances complémentaires nécessaires avant le départ. Il est ainsi utile de revoir l'assurance et l'assistance de sa carte bancaire, qui inclut souvent des garanties d'assurance*



ROULER À L'ÉTRANGER ? NO PROBLEMO !

Quelques indispensables à avoir en tête :

- Avant le départ, il est vivement recommandé de faire part de son projet de vacances à son assurance, ne serait-ce que pour faire le point sur sa couverture
- La plupart des compagnies d'assurance assurent également à l'étranger, mais seulement dans les pays indiqués sur son attestation d'assurance (carte verte).
- En cas de non couverture, il faut souscrire une assurance auto complémentaire, soit auprès de son assureur soit directement sur place.
- Attention aux pays concernés : une location de voiture aux USA pourra ne pas être couverte par son assurance auto individuelle à l'inverse par exemple d'un véhicule loué en France ou en Europe !

LE PETIT + : penser également à vérifier la garantie assistance contenue dans son assurance auto en cas d'accident ou de panne !